

COMMUNE DE VALLANGOUJARD

Conseil municipal / 29 février

L'école : 3 ou 4 postes d'enseignants ?

Du fait de la baisse des effectifs d'enfants, l'Éducation nationale prévoit la suppression d'un poste d'enseignant en septembre 2024. L'équipe pédagogique, les parents d'élèves et la mairie demandent le maintien des postes d'enseignants. Une réunion sur l'école sera organisée en fonction de l'évolution de la démarche.

Budget communal

Le Conseil approuve les comptes de l'année 2023 et le projet pour 2024. Les taux communaux d'imposition ne sont pas modifiés.

Prime « pouvoir d'achat »

Suivant le décret du 31 octobre 2023, le Conseil alloue la prime « pouvoir d'achat » aux personnels éligibles.

Tarif de la cantine scolaire

Le prix de la cantine scolaire n'ayant pas été modifié depuis 3 ans passera de 4,60 € à 4,80 € (soit + 4.15 %) au 1er septembre 2024.

Subvention à la coopérative scolaire

Comme chaque année, la Commune contribue à hauteur de 4 000,00 € au financement des activités liées à l'école (voyages, sorties...)

Anciens combattants

Une subvention de 200 € allouée aux anciens combattants de L'Isle-Adam - Nesles-la-Vallée qui assurent les cérémonies à Vallangoujard. Les anciens combattants résidant sur la Commune sont invités à s'y associer.

Déontologie

Conformément au décret du 6 décembre 2022, le Conseil désigne un référent déontologue, Christian BREBAN pour conseiller à leur demande les élus sur les questions d'éthique et les conflits d'intérêts.

Police de la publicité

Le Conseil décide de ne pas transférer à la Communauté de communes la police de la publicité.

Zonage des énergies renouvelables

La loi impose aux communes de définir, après une concertation du Parc et de la population, des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAENR). Le Conseil fixe les zonages suivants :

- sur l'ensemble des secteurs bâtis ainsi que sur les bâtiments agricoles
- Photovoltaïque, en toitures, en ombrières, au sol, selon les préconisations du Parc du Vexin ;
- Géothermie ;
- Biomasse, les installations pouvant être de type « chaufferie biomasse », chaudières à bois, à bûches, à plaquettes, granulés ou miscanthus...
- Méthanisation : pas de zonage.
- Éolien : pas de zonage.

Les milieux naturels sont exclus. Les zonages retenus sont indicatifs. Ils ne créent pas un droit nouveau et n'autorisent donc rien par eux-mêmes. Les règles du PLU restent applicables ainsi que l'avis de l'Architecte des bâtiments de France

Sonorisation de la salle Jean Dréville

Pour limiter l'impact sonore du voisinage, une étude d'impact a été réalisée. Selon ses conclusions, la salle Jean Dréville va être équipée d'un dispositif de sonorisation (ampli et enceintes) bridé de façon à ne pas dépasser les niveaux fixés par l'étude d'impact.

Dépôts sauvages

Par souci d'efficacité et d'économie, l'éradication des dépôts sauvages sera dorénavant réalisée de façon mutualisée avec plusieurs communes voisines.

Sur le site Internet de la Commune vous trouverez les grandes lignes du budget communal, les analyses de l'eau, des informations actualisées sur les grands projets...

Mairie

01 34 66 51 11

secretariat@vallangoujard.fr
<http://www.vallangoujard.fr>

illiwap Vallangoujard

9h-12h : lun, mar, mer, jeu, ven
14h-16h : lun, mar, jeu, ven

Agenda

- ✓ RAMPONNE EST ROUVERT
- ✓ ENCOMBRANTS 11 mars matin
Ne sortir les encombrants que dans la soirée du dimanche 10 mars. **Encombrants refusés** : poids supérieur à 50 kg, mesures supérieures à 1,75 x 1,50 x 0,50 m, gravats, équipements électriques...
- ✓ ÉLECTIONS : 9 JUIN 2024
Élections européennes de 8h à 20h, le 9 juin 2024 en un seul tour. Les jeunes et les nouveaux sont invités à s'inscrire sur les listes électorales avant le 2 mai. Les procurations pourront se faire en ligne sur « France connect ».
- ✓ CONCERT À L'ÉGLISE : 12 MAI

RÉUNIONS DE QUARTIERS

Salle Jean Dréville à 20H15

- **Marines, Moulin, Planche, et Nacelle** : mardi 12 mars
- **Pontoise et centre** : jeudi 14 mars
- **Labbeville et St Omer** : lundi 18 mars
- **Sausseron et Morteau** : mardi 19 mars
- **Mézières** : lundi 26 mars

Selon vos disponibilités, vous pouvez venir à l'une ou l'autre de ces réunions.

Un village paisible et propre

Propreté des trottoirs

La municipalité se félicite de voir de nombreux Vallangoujardeois nettoyer et désherber (sans produit chimique) leur trottoir.

Mégots

Les mégots ne doivent pas être jetés sur les trottoirs ou caniveaux. En effet, ils finissent par arriver à la rivière où un seul mégot pollue 500 litres d'eau. Ainsi, les répercussions des déchets de mégots sur la ressource en eau sont catastrophiques.

Déjections canines

Quelques déjections canines ont refait leur apparition sur les trottoirs. Le propriétaire d'un chien doit ramasser ses déjections sur tous les espaces publics (trottoirs, chemins, espaces verts...)

Chiens en laisse

Les chiens doivent être tenus en laisse sur tous les espaces publics. Que le chien soit, ou non, qualifié de gentil.

Fourrière

Tout chien errant pourra être conduit à la fourrière aux frais de son propriétaire

Ordures ménagères

Les bacs ne doivent être sortis que la veille au soir et doivent être rentrés dès que possible après la collecte.

Produits interdits dans les WC et éviers

Il ne faut jamais jeter dans les toilettes ni les éviers les produits suivants :

- peintures, huiles... et, plus généralement, tout produit chimique,
- médicaments,
- lingettes et masques (qui doivent, après usage, être jetés dans les ordures ménagères et non dans la cuvette des WC, car ils obstruent les pompes de l'assainissement collectif).

Vidéoprotection

Des panneaux (obligatoires) signalent que le village est à présent sous surveillance par des caméras installées plus ou moins discrètement. D'autres caméras seront placées cette année.

L'objectif est de surveiller les véhicules pour repérer les mouvements suspects. Les caméras « lisent » (même la nuit) les plaques d'immatriculation ce qui permet aux gendarmes d'identifier le propriétaire du véhicule.

Ces dispositifs seront (pour le moment) utilisés seulement dans le cadre d'une enquête après infraction. Seuls les gendarmes auront accès aux enregistrements.

L'organisation d'une veille continue des images est à l'étude au niveau du Département.

Haies et branchages

Les branchages et haies doivent être taillés à la limite de la propriété, surtout lorsque le trottoir est étroit.

Stationnement

Le stationnement est interdit sur les trottoirs réservés aux piétons (côté pair de la rue de Marines, côté impair de la rue de Labbeville).

Les places de stationnement ne sont pas réservées aux riverains voisins.

Les gendarmes recommandent de rentrer les voitures dans les propriétés.

Déclarations de travaux

Des infractions sont relevées pour des aménagements sans déclaration (velux, ouverture, clôture, portail...).

Leur effet est parfois très pénalisant sur le caractère du village.

Des taxes sont dues sur certains aménagements et il ne serait pas acceptable que seules s'en acquittent les personnes faisant une déclaration en règle.

La Municipalité redouble en ce moment de vigilance pour repérer et régler les cas litigieux (régularisation quand c'est possible, règlement des taxes locales...)

Bruits de voisinage (horaires)

Les travaux bruyants (bricolage, tonte, etc.) ne sont autorisés que :

- semaine 8h30 - 12h / 14h30 - 19h30
- samedi : 9h - 12h / 15h - 19h
- dimanche et férié : 10h - 12h

Feux extérieurs interdits

À l'exception des barbecues, les feux extérieurs de toute nature (simples branchages, palettes...) sont interdits.

TRANSPORTS PUBLICS

Le village est desservi par deux lignes de bus (en plus des transports scolaires)

- Ligne 603 : mise en œuvre par Oise Mobilité, cette ligne express rejoint directement Cergy RER en 20 minutes (7 passages le matin et le soir). Voir les horaires sur Oise-Mobilite.fr

- Ligne 95-05 : mise en œuvre par la Région IdF, cette ligne passe en semaine et le samedi matin. Elle dessert Pontoise et Cergy-Préfecture-RER (très performante pour les trajets vers Pontoise : 20 minutes pour l'hôpital). Horaires sur iledefrance-mobilites.fr

SERVICES À L'ENFANCE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- RAM de Génicourt : 01 34 42 69 29

rpe@sausseron-impressionnistes.fr

- Baby-sitting : des stages sont proposés aux jeunes dont les coordonnées peuvent ensuite être communiquées aux familles

- Crèches : sur Ennery (01 73 25 51 31 ennery@lpcr.fr) ou Auvers-sur-Oise (01 73 25 54 26 auvers.oise@lpcr.fr).

- Assistantes maternelles sur le village : voir le site Internet de la Commune.

- Centre de loisirs AOJE à Ennery : 01 30 38 11 84 contact@aoje.fr

- Centre de loisirs de Labbeville 01 78 86 77 87 lesptitsloupdುವexin@outlook.fr

- Club Ado de l'AOJE sur Vallangoujard, pour les jeunes à partir de la 6e : Hugo 06 59 07 56 95 evs.aoje@gmail.com

POTERIE-CÉRAMIQUE AU CLOS DE L'ÉCOLE

Au Clos de l'école, jeudi 19h-21h, poterie-céramique pour adultes. 10 €/h pour les Vallangoujardeois.